

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 5 DECEMBRE 2023

Délibération n° 048 - 2023

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE – Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Nina ZACCAGNINO – Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN – Pierre-Yves RAVIER.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Christelle PERROUD (Pouvoir à Françoise ROUX) – Annie MIGNOT (Pouvoir à Christophe DESMARIS) - Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) – PRUDENT Marie-Noëlle (Pouvoir à Jean-Jacques CHAVANNE) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET).

Membre absent : Gaëlle DIMBERTON

Membres présents à la séance : 13

Membres excusés avec un pouvoir : 5

Membre absent : 1

Secrétaire de séance : Christophe DESMARIS.

OBJET : Centre culturel – Avenant au bail emphytéotique et convention de transfert de maîtrise d'ouvrage

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Les travaux de rénovation / extension du Centre culturel Louis Jannel devraient commencer ce printemps sous maîtrise d'ouvrage Grand Bourg Agglomération.

Le foncier du Clos Bosoni est propriété de la commune. L'emprise du Centre culturel est mis à disposition de Grand Bourg Agglomération par bail emphytéotique en date du 01/08/2009 d'une durée de 99 ans, pour une surface de 837m², au coût initial de 83.70€ / an à signature (110€ en 2022).

L'extension nécessite l'augmentation de la surface d'environ 237m², soit un total de 1 074m². Le coût sera réévalué au *pro rata* de la surface occupée, soit 141€/an. Une nouvelle découpe cadastrale sera réalisée à l'issue des travaux et annexée au bail.

Il est proposé de valider un nouveau bail emphytéotique, remplaçant le précédent, correspondant à ces nouvelles dispositions, soit :

- 1 074m² mis à disposition
- 141€ / an
- Durée jusqu'au 31/07/2108

Par ailleurs au regard de ses objectifs en faveur du développement durable, de végétalisation et de qualification et appropriation des espaces extérieurs, la commune de Montrevel-en-Bresse engage un projet de réalisation d'un amphithéâtre extérieur à l'arrière du centre culturel.

Le programme des travaux consiste en :

- Décapage et évacuation
- Mise en place du feutre anti-contaminant
- Réalisation des bordures paysagères de soutènement en bois
- Création des assises de l'amphithéâtre en traverses bois
- Fourniture et mise en place de surface en gravier de finition

Afin d'assurer la cohérence des aménagements et la rationalisation des dépenses publiques, les collectivités souhaitent désigner un seul maître d'ouvrage, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, pour la réalisation de l'ensemble des travaux. En ce sens il est proposé à validation une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, courant jusqu'à l'échéance de la garantie de parfait achèvement.

Le coût estimé pour la commune (travaux et participation au coût des prestations intellectuelles) est de 18 000€. En cas d'évolution du montant, l'exécutif municipal sera sollicité par Grand Bourg Agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- **VALIDE** le bail emphytéotique pour la mise à disposition du foncier du futur Centre culturel Louis Jannel
- **VALIDE** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une zone amphithéâtre à l'arrière du Centre culturel
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte
est exécutoire conformément aux
lois et règlements, après transmission
et publication ou notification.

Pour Copie Certifiée Conforme,
Le Maire,



Jean-Yves BREVET